Protection des données -Des investissements à engager rapidement



Alors que le règlement général sur la protection des données entrera en vigueur en mai 2018, les entreprises françaises accusent un certain retard sur les travaux de mise en conformité. Elles ont pourtant intérêt à investir rapidement si elles ne veulent pas risquer de se voir sanctionner.

l'approche de la phase d'élaboration du budget pour 2018, les entreprises devront inscrire en priorité les dépenses nécessaires à la mise en conformité avec le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD). En effet, celui-ci s'appliquera à toutes les sociétés ayant des activités au sein de l'Union européenne à compter du 25 mai 2018, les obligeant à revoir la gestion des données personnelles dont elles disposent.

Un chantier de taille pour lequel les entreprises ont été prévenues dès avril 2016. «Pourtant, la plupart ont attendu fin 2016, voire début 2017, pour entamer les travaux de mise aux normes, relève Raphaël Brun, responsable de l'offre GDRP chez Wavestone. En outre, elles ont généralement sous-estimé les

montants des budgets initiaux.» D'après une étude réalisée par Wavestone, les investissements pourraient en réalité représenter entre 1 et 5 millions d'euros au sein des structures de petites tailles et/ou gérant peu de données personnelles et entre 10 et 100 millions d'euros pour les groupes les plus importants et/ou dont le business model repose sur la collecte et l'analyse de datas.

Des coûts informatiques élevés

Certaines dépenses ont certes déjà été engagées. «La plupart des entreprises ont en effet réalisé une première revue de conformité, et certaines ont audité leurs systèmes d'information et leurs processus, observe Thierry Brun, ambassadeur RGPD chez IBM. Elles ont ainsi identifié la localisation des données personnelles et leur niveau de sécurisation.» Mais la grande majorité des investissements reste encore à réaliser. «Les entreprises qui ne l'ont pas encore fait ont l'obligation de nommer un délégué à la protection des données («data protection officer» ou DPO), indique Thierry Brun. Elles doivent également mettre en place un programme de formation et de sensibilisation des personnes amenées à collecter et traiter les données personnelles et adapter leurs systèmes d'information ainsi que leurs processus.»

Ces deux derniers postes de coûts figurent en particulier parmi les plus conséquents. «Au total, 45 % des dépenses sont informatiques, confirme Raphaël Brun. Par exemple, le coût pour mettre en conformité une application (notamment la suppression des données) est généralement compris entre 40 000 et 200 000 euros.» Sur le plan de la formation, le nombre élevé de personnes concernées renchérit les dépenses. «Les entreprises sous-estiment souvent ce poste, observe Pierre Lubet, avocat chez Altana. Elles ne réalisent pas qu'il concerne les directions financière, juridique, des ressources humaines, et des systèmes d'information, mais aussi toute personne qui aurait accès à des données personnelles au sein de l'entreprise.»

Dans ce contexte, les spécialistes redoutent que de nombreuses sociétés ne soient pas prêtes à temps. «Or, outre le risque réputationnel, l'amende en cas de non-conformité peut atteindre 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial, si ce ratio représente une somme supérieure», souligne Jean-Guy de Ruffray, avocat chez Altana. De quoi inciter les entreprises à accélérer leurs démarches, même si les experts estiment qu'il n'est pas exclu que les autorités se montrent clémentes dans un premier temps envers les sociétés qui pourront démontrer avoir déployé les efforts nécessaires pour leur mise en conformité.

Astrid Gruyelle

@AstridGruyelle

Des pistes d'optimisation

• Face au montant des investissements à effectuer, les entreprises gagnent à optimiser les coûts associés à la mise en conformité avec le RGPD. «Elles peuvent décaler certaines dépenses afin de les lisser dans le temps, recommande Raphaël Brun. Elles ont également intérêt à se focaliser sur le traitement des données les plus sensibles et à mutualiser ces investissements avec ceux d'autres chantiers.» Certaines entreprises ont déjà commencé à le faire avec les budgets attachés à la cybersécurité notamment.